

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1993/89
10 février 1993

FRANCAIS
Original : ARABE/FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-neuvième session
Point 4 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES,
Y COMPRIS LA PALESTINE

Note verbale datée du 13 janvier 1993, adressée au Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme par la Mission permanente de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. La Mission permanente de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Centre pour les droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et tient à lui exprimer sa vive inquiétude quant à l'aggravation de la situation des civils arabes dans les territoires arabes et palestiniens occupés par Israël comme il est relaté dans les deux documents ci-joints (rapports mensuels d'octobre et novembre 1992).
2. La Mission permanente de la Ligue des Etats arabes prie le Centre pour les droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies de considérer la présente note comme document officiel et de la distribuer aux membres de la Commission des droits de l'homme à sa quarante-neuvième session.

RAPPORT MENSUEL SUR L'IMPLANTATION DE COLONIES DE PEUPLEMENT
ISRAËLIENNES, LES ACTES D'AGRESSION CONTRE DES CITOYENS ARABES
ET LES ATTEINTES A LEURS DROITS ET A LEURS BIENS
PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 1992

Les détenus palestiniens ont observé une grève de la faim dans les prisons israéliennes pendant plus de 15 jours. En effet, cette grève, entamée le 27 septembre, s'est terminée le 15 octobre, l'état de santé des prisonniers s'étant détérioré, ceux-ci ayant commencé à souffrir d'anémie et de maladies auxquelles ils risquaient de succomber. Les forces de police israéliennes ont fait des descentes dans plusieurs prisons et ont voulu briser la grève des détenus à coups de gaz lacrymogène et de matraque. L'un d'entre eux, Hussein' Ubeidat, a succombé à cette grève, les forces d'occupation ne lui ayant pas administré les soins nécessaires à temps.

Cette grève de la faim s'est accompagnée d'une mobilisation populaire efficace analogue à celle des premières heures de l'intifada. C'est ainsi que les Palestiniens ont manifesté dans les rues leur solidarité avec les détenus et qu'ils ont procédé à des défilés imposants, à des occupations de locaux et à des grèves. Les forces d'occupation ont riposté par des tirs à balles réelles ou en caoutchouc, blessant des centaines de manifestants et en arrêtant des dizaines d'autres. Les descentes militaires se sont caractérisées par le nombre important de soldats qui ont donné l'assaut à des zones déterminées ou les ont encerclées. Tel a été le cas de la ville d'Hébron, qui a vécu pendant cinq jours sous un blocus total imposé par quelque 3 000 soldats..

Face à cette véritable révolution, les autorités d'occupation israéliennes ont été contraintes de revenir sur la décision de réduire leur présence militaire dans les zones surpeuplées des territoires occupés. C'est ainsi que le premier ministre israélien Yitzhak Rabin a autorisé le Ministre de la défense à faire appliquer par les forces d'occupation des mesures plus rigoureuses pour faire front à l'escalade de l'intifada et à recourir à ce qu'il a qualifié d'"opérations indispensables pour faire cesser l'intifada palestinienne".

De l'aveu des Israéliens eux-mêmes, la flamme de l'intifada s'est ravivée. C'est ainsi que le journaliste Ran Kaslav écrit dans le quotidien Ha'aretz : "L'intifada palestinienne se poursuit sous un autre visage, passant des manifestations de rues à des actes de violence en un cycle répété. Elle est restée dans son essence le soulèvement populaire que nous connaissons depuis cinq ans".

L'ancien chef de l'administration civile de Cisjordanie, Shaike Erez, a écrit dans le quotidien Yediot Aharonot que "l'intifada n'a pas ressurgi sous l'effet de la grève des détenus car elle n'a pas cessé et n'est pas entrée dans la clandestinité, mais change de visage de temps à autre".

Le correspondant du journal Yediot Aharonot, Ronnie Sheked, a écrit ce qui suit : "La grève des prisonniers de sécurité a atteint ses buts car elle a eu un écho au-delà des murs des prisons et a réussi à raviver les passions dans les rues palestiniennes, si bien que l'on assiste à un regain de manifestations populaires comme aux premiers temps de l'intifada" (Al-Bayadir al-Siyasi, 17 octobre).

Dans une tentative désespérée pour réprimer l'intifada, les autorités israéliennes ont annoncé qu'elles utiliseraient, pour frapper les Palestiniens, des armes nouvelles capables de tirer six balles à la fois et ayant une portée de 30 mètres. Ces projectiles, faits de sel comprimé, provoquent des lésions et des brûlures au niveau de l'épiderme. On rappellera que les autorités israéliennes utilisent des arsenaux entiers pour tenter de réprimer les Palestiniens depuis le début de l'intifada. C'est ainsi qu'ils se sont servis de balles en plastique qui ont causé la mort de 152 personnes, de balles en caoutchouc - sphères d'acier recouvertes d'une fine pellicule de caoutchouc qui, tirées dans la tête, provoquent la mort - et de canons lance-pierres.

Pendant le mois considéré, le Comité de la Croix-Rouge a fermé ses bureaux dans la bande de Gaza pendant une durée indéterminée pour protester contre les pratiques des forces d'occupation à l'égard de son personnel et de ses visiteurs. En effet, la Croix-Rouge avait été victime d'un ensemble de vexations et de pratiques destinées à entraver ses activités humanitaires, telles les restrictions imposées aux déplacements et l'interdiction faite au personnel de fournir les services nécessaires aux Palestiniens. Des bombes lacrymogènes ont été lancées à deux reprises dans les bureaux de la Croix-Rouge à Gaza (Al-Fajr, 14 octobre).

Les autorités israéliennes poursuivent leurs agressions quotidiennes contre les habitants arabes et les atteintes à leurs terres. Depuis le début de l'occupation jusqu'à la fin octobre 1992, elles ont confisqué en tout 3 077 364 dounams de terres situées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées. Elles se sont efforcées aussi de renforcer l'occupation et ont mis sur pied des projets visant à inciter les immigrants juifs à s'installer dans les 186 colonies de Cisjordanie et les 20 autres de la bande de Gaza.

En ce qui concerne les violations des libertés et des droits de l'homme de la population, les autorités israéliennes ont continué de pratiquer leur politique inhumaine et d'infliger des peines individuelles et collectives. Les tribunaux militaires ont ainsi condamné 155 habitants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza à des peines de prison allant de quelques mois à plusieurs années, assorties de lourdes amendes. Les autorités ont également ordonné l'internement administratif de 14 personnes pour des périodes allant de cinq à six mois et démolit quatre maisons. Au cours de cette même période, 20 Palestiniens ont été tués et des centaines d'autres ont été atteints de blessures diverses.

On trouvera ci-après le détail de ces agressions telles qu'elles ont été relatées dans la presse et les organes d'information en hébreu et en arabe.

I. Confiscation de terres et activités de colonisation

Les forces d'occupation ont installé un centre d'entraînement militaire sur des terres d'une superficie de 10 dounams qu'elles ont confisquées dans le village de Tubas. Ces terres appartenaient à un citoyen arabe (Al-Ittihad, 22 octobre).

Les autorités militaires israéliennes ont empêché les habitants des villages de Asira al-Quibliyya, Tell et Ammatein de pénétrer sur leurs propres terres, qui entouraient un camp de l'armée. Il s'agit d'une superficie d'environ 2 000 dounams plantée d'oliviers (Al-Fajr, 26 octobre).

Les autorités israéliennes ont décrété la saisie d'une parcelle de terrain de 300 dounams de superficie située à Al-Zeitun (Gaza) afin de construire une nouvelle route reliant l'avenue Salahuddine à la zone industrielle, dans le quartier de Sheikh Ajline (Al-Fajr, 31 octobre).

Plans et projets de colonisation et d'agrandissement des colonies existantes

Les autorités prévoient une vaste campagne de constructions privées dans un certain nombre de colonies des zones occupées.

Les responsables de cette opération ont déclaré qu'ils ne se conformeraient jamais à la décision de geler les implantations qui avait été prise par le gouvernement et ont affirmé que 300 unités de logement destinées à des colons avaient été effectivement construites depuis l'arrivée au pouvoir du parti travailliste en Israël (Al-Sha'ab, 3 octobre).

Les autorités d'occupation ont continué d'ouvrir de nouveaux chantiers de construction de logements destinés à des colons et poursuivi les opérations de construction en cours dans la colonie d'Avnei Hefetz implantée sur les terres du village de Shufa.

Construction de routes desservant les colonies

La première phase du plan de construction d'une route longeant Wadi al-Quilt et passant à l'est du village d'Anata est achevée. Cette route rejoint la route No 9 qui relie Jérusalem à la colonie de Maaleh Adumim et passera sous les villages d'Eizariya et Abu Dis au moyen d'un tunnel de plus de 1 300 m qui débouchera à proximité de Ras al-'Amoud (Al-Quds, 3 octobre).

Les autorités israéliennes ont poursuivi les travaux de construction d'une route passant sur les terres du village de Shufa, à l'est de Tulkarm, pour relier la ligne verte à la Cisjordanie (Al-Sha'ab, 31 octobre).

II. Agressions anti-arabes

Au cours du mois considéré, les agressions israéliennes se sont intensifiées contre les biens des citoyens arabes. Ces exactions sont notamment le fait de groupes de colons qui se sont mobilisés pour lancer des attaques contre des villages palestiniens, endommageant ou démolissant

véhicules, habitations et meubles et tirant des coups de feu sur les Palestiniens, faisant de nombreux blessés. En outre, les autorités d'occupation pratiquent diverses formes d'agression : descentes quotidiennes dans les habitations, arrestation de jeunes Palestiniens et descentes musclées des agents du fisc dans les établissements de commerce pour imposer des taxes exorbitantes.

Des précisions sur les agressions dont sont victimes les Arabes dans leur personne, leurs biens et leurs terres sont données ci-après :

a) Atteintes à la propriété des terres

Les autorités israéliennes continuent d'araser les terres au bulldozer et d'abattre les arbres fruitiers dans les zones occupées. Des centaines de dounams ont ainsi été défrichés pour faciliter l'expropriation de ces terres et élargir les colonies. On trouvera ci-après un bref aperçu de certaines de ces exactions :

<u>Incident</u>	<u>Source de l'information</u>
17 oliviers ont été arrachés dans le village de Abud	<u>Al-Quds</u> , 12 octobre
10 oliviers ont été arrachés sur les terres du village de Bidya (Tulkarm)	<u>Al-Fajr</u> , 20 octobre
Des citrus ont été arrachés le long de la route conduisant à la colonie d'Alfei Menasheh, au sud-est de Qalquiliya	<u>Al-Ittihad</u> , 25 octobre
10 oliviers ont été arrachés sur les terres du village de Bidya (Tulkarm)	<u>Al-Fajr</u> , 24 octobre

b) Atteintes à la personne et aux biens de citoyens arabes

Des soldats de l'armée d'occupation et des groupes de colons juifs ont lancé des attaques sauvages contre la population palestinienne au cours du mois considéré, provoquant des pertes matérielles et des violations flagrantes des libertés. Les descentes organisées dans les villages, villes et camps des territoires occupés ont fait des centaines de blessés parmi les Palestiniens. Les faits saillants de ces opérations sont les suivants :

- Les autorités israéliennes ont ordonné la fermeture pendant un an du bureau du journal Asil, à Jérusalem-Est. (Al-Quds, 3 octobre)

- Une patrouille militaire a ouvert le feu en un tir nourri en direction d'un véhicule civil transportant cinq Palestiniens se rendant à Sinjil, blessant trois d'entre eux. (Al-Fajr, 3 octobre)

- Lors d'une descente effectuée dans le village de Idna (Hébron), la troupe a fait irruption dans des dizaines d'habitations, saccageant leur contenu et rouant de coups les occupants. (Al-Ittihad, 4 octobre)

- Les forces d'occupation ont blessé plus de 200 personnes après avoir ouvert le feu aveuglément sur des femmes, des enfants et des vieillards qui manifestaient leur solidarité avec les détenus en grève de la faim. (Al-Ittihad, 8 octobre)

- Un groupe de colons a agressé le chauffeur du quotidien de Jérusalem Al-Sha'ab, le matraquant et lapidant son véhicule. (Al Sha'ab, 8 octobre)

- Plusieurs colons juifs ont mené des agressions en série contre des citoyens et des biens arabes dans les environs de Jérusalem, endommageant des véhicules et des boutiques appartenant à des Palestiniens. (Al-Sha'ab, 8 octobre)

- Des soldats de l'occupation ont profané la tombe du jeune Moussa Chaouch, tombé en martyr dans le village d'Aqaba, et ont transporté sa dépouille au commissariat de police. Cette violation de sépulture constitue une atteinte aux sentiments des citoyens arabes. (Al-Ittihad, 9 octobre)

- A Jérusalem, un soldat israélien a tiré sur un jeune Palestinien qu'il venait d'arrêter, et ce à une distance de moins de 30 cm. Atteint de plusieurs balles, le jeune homme devait décéder moins d'une semaine plus tard. Selon la version officielle de l'incident, le jeune homme avait tenté de s'emparer de l'arme du soldat, mais des images filmées par une chaîne de télévision étrangère ont montré que la victime n'avait opposé aucune résistance à son arrestation et que le soldat avait bien ouvert le feu délibérément sur le jeune homme après l'avoir jeté à terre. (Al-Ittihad, 11 octobre et Al-Fajr et Al-Quds, 17 octobre).

- Un groupe de colons a agressé plusieurs véhicules de transport en commun dans le village d'Abud et en a brisé les vitres. (Al-Quds, 12 octobre)

- Lors d'une descente effectuée dans le village d'Al-Issawiya, un détachement de gardes frontière ont roué de coups la population, fait irruption dans les maisons, attaché les mains des femmes et confisqué leurs bijoux en or. (Al-Nahar, 14 octobre)

- Des colons de la colonie de Kedumim ont incendié 200 oliviers sur les terres du village de Kafr Qaddum. (Al-Quds, 14 octobre)

- Des colons ont roué de coups les occupants d'un véhicule appartenant à des Arabes dans le district de Jénine et ont brisé les vitres de la voiture. (Al-Ittihad, 16 octobre)

- Au cours d'une descente effectuée dans la mosquée de Baraka, à Tulkarm, les forces d'occupation ont perquisitionné les lieux sous prétexte de rechercher du matériel interdit. (Al-Ittihad, 16 octobre)

- Au cours d'une attaque lancée contre des citoyens arabes à Hébron, des dizaines de colons ont endommagé les véhicules dans lesquels se trouvaient les Palestiniens. (Al-Quds, 17 octobre)

- Des colons israéliens ont ouvert le feu sur un véhicule arabe sur la route de Mégiddo, blessant les occupants. (Al-Quds, 17 octobre)

- Cinq Palestiniens du village d'Al-'Issawiya ont été blessés à la suite d'une opération de collecte de l'impôt "Arnona" menée avec l'appui des forces de police. Les agents du fisc ont blessé notamment une femme enceinte en lui arrachant sa chaîne en or (Al-Nahar, 17 octobre)

- Lors d'une descente effectuée dans la ville d'Al-Bireh, un groupe de colons armés a bouclé l'artère principale et a brisé les vitres et détruit les pneus de trois véhicules appartenant à des Arabes. (Al-Sha'ab, 19 octobre)

- Des colons qui s'étaient introduits par la force dans le Sanctuaire sacré d'Abraham à Hébron ont agressé le gardien et un Palestinien. (Al-Ittihad, 20 octobre)

- Après avoir fait irruption dans l'amicale du camp de Jénine, des gardes frontière ont battu les jeunes gens qui s'y trouvaient et en ont arrêté un, qu'ils ont roué de coups. (Al-Ittihad, 20 octobre)

- Des colons de la colonie de Tanakhim ont fait une descente dans le village de Jalama, en zone occupée, et se sont livrés à un saccage des étals de fruits et légumes. Ils ont également détruit des boutiques de volaillers et mis le feu à plusieurs commerces. (Al-Ittihad, 20 octobre)

- Des colons armés ont assiégé une nuit entière le village d'Al-Lubban al-Sharquiya et ont brisé les vitres de plusieurs dizaines d'habitations. (Al-Ittihad, 21 octobre)

- Lors d'une descente effectuée dans l'école préparatoire de garçons du village de Jalquamus, les soldats des forces d'occupation ont battu les élèves. (Al-Ittihad, 21 octobre)

- Au cours d'attaques lancées contre des biens appartenant à des Palestiniens dans le village de Husan, 120 habitants de la colonie de Beitar ont endommagé plusieurs véhicules et maisons. (Al-Quds, 24 octobre)

- Les policiers de la prison de Maskubeya ont agressé sauvagement trois détenues palestiniennes. (Al-Sha'ab, 24 octobre)

- Des militaires accompagnant des agents du fisc ont fait irruption chez des Palestiniens du village de Kafr Ra'i (Jénine), et leur ont imposé des impôts exorbitants. (Al-Fajr, 24 octobre)

- Des colons de Kedumim ont fermé la route Qalquiliya-Naplouse et ont empêché les véhicules palestiniens de l'emprunter. (Al-Ittihad, 29 octobre)

- Des colons ont attaqué sauvagement par balles et à coups de pierres des habitations et des véhicules palestiniens dans le village de Jénine pendant le couvre-feu, endommageant gravement des biens appartenant à des Arabes. (Al-Ittihad, 29 octobre).

III. Pratiques israéliennes constituant des violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés

1. Arrestations

a) Arrestations collectives

Les forces d'occupation ont mené de vastes opérations d'arrestation de Palestiniens dans plusieurs villes, villages et camps de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Des dizaines de jeunes gens ont été arrêtés sous prétexte qu'ils participaient à l'intifada.

Des exemples d'arrestations collectives ayant eu lieu en octobre 1992 sont donnés ci-après :

- 20 jeunes gens du village de Silat al-Harithiya. (Al-Ittihad, 9 octobre)
- trois jeunes gens du village de Tammun. (Al-Ittihad, 11 octobre)
- 17 jeunes gens du village de Beit Dajan. (Al-Ittihad, 11 octobre)
- plusieurs jeunes gens du camp de Jénin, après une descente. (Al-Sha'ab, 12 octobre)
- quatre citoyens de Bir Zeit. (Al-Ittihad, 15 octobre)
- 17 jeunes gens du village d'Al-'Issawiya. (Al-Quds, 15 octobre)
- arrestations massives dans le village de Bil'in (Ramallah). (Al-Fajr, 20 octobre)
- 18 citoyens du village de Kafr Ni'ma (Ramallah). (Al-Fajr, 21 octobre)
- trois jeunes gens du village de Beit Dajan. (Al-Fajr, 25 octobre)
- 500 citoyens de la ville d'Hébron. (Al-Ittihad, 30 octobre)

b) Internement administratif

Un rapport de Betzélem - centre d'information israélien sur les droits de l'homme dans les territoires occupés - a révélé de graves violations des droits de l'homme des personnes placées en détention administrative dans les prisons de l'occupation. Selon ce document, les autorités d'occupation ont ordonné l'internement administratif de plus de 14 000 personnes depuis le début de l'intifada, en décembre 1987. Les ordres d'internement concernaient pour la plupart des personnes ayant déjà passé plusieurs semaines sous les verrous. (Al-Ittihad, 29 octobre 1992)

Il convient de rappeler que la loi militaire israélienne autorise l'internement de tout Palestinien dans les territoires occupés pendant une durée de 14 jours avec interdiction de visite, et que c'est pendant cette période que les pires sévices sont infligés au détenu, lequel est exposé aux interrogatoires, à la torture et à l'emprisonnement cellulaire.

Au cours du mois d'octobre 1992, les autorités ont ordonné l'internement administratif de 14 citoyens arabes des territoires occupés (selon les informations parues dans le quotidien Al-Quds du 2 octobre au 1er novembre 1992).

La durée de l'internement s'échelonne entre un mois et un an, cette dernière peine pouvant être reconduite.

c) Condamnation de citoyens arabes

Au cours de la période considérée, 155 Palestiniens ont comparu devant les tribunaux militaires israéliens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ils ont été condamnés à des peines de prison variant entre 7 et 12 mois de prison ferme, plus le double de cette durée avec sursis, et plusieurs années de prison ferme (source : Al-Quds du 2 octobre au 1er novembre 1992). Ces tribunaux ont également condamné deux Palestiniens à la prison à vie. En outre, ces peines étaient assorties d'une amende d'un montant moyen de 1 000 shekels, ce qui porte le montant total des amendes infligées à 118 200 shekels israéliens, soit environ 59 000 dollars des Etats-Unis.

d) Conditions de détention et mauvais traitements infligés aux détenus

Les Palestiniens détenus pour raisons de sécurité ont entamé leur grève de la faim le 27 septembre 1992 et l'ont poursuivie jusqu'au 6 octobre 1992, pour la reprendre le 8 octobre, acceptant ainsi de suspendre leur action pendant deux jours. Cependant, la grève s'est poursuivie jusqu'au 15 octobre dans la prison de Nefha, dernier centre de détention à arrêter la grève de la faim.

Les revendications des détenus visaient essentiellement l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur des centres de détention, à savoir :

- Améliorer quantitativement et qualitativement la nourriture;
- Effectuer les interventions chirurgicales nécessaires et améliorer la qualité des soins médicaux dispensés aux détenus;
- Supprimer le régime cellulaire, qui a des effets mentaux et psychologiques néfastes sur les détenus;
- Fournir davantage de couvertures et de vêtements en hiver;
- Prolonger la durée des visites familiales et fournir aux proches des lieux où ils puissent attendre les détenus dans des conditions plus humaines;
- Permettre aux détenus d'élever leur niveau d'instruction et, à cette fin, autoriser l'introduction de livres, journaux et revues dans les prisons;
- Prolonger la durée de la promenade quotidienne;

- Résoudre le problème du surpeuplement chronique qui règne dans les cellules et les tentes;
- Supprimer les panneaux d'amiante placés devant les fenêtres;
- Transférer tous les détenus dans des centres de détention proches de leur lieu de résidence;
- Libérer les détenus âgés.

2. Restrictions à la liberté de circuler et de voyager

Les autorités d'occupation israéliennes ont décrété le couvre-feu dans plusieurs villes, villages et camps de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Dans ces conditions, il est donné ordre à tous les hommes âgés de 14 à 45 ans de se rassembler en un lieu précis en vue d'un contrôle d'identité, les maisons sont perquisitionnées et des dégâts considérables sont infligés aux biens.

Pendant le mois considéré, le district de Rafah a été placé en régime de couvre-feu sévère pendant sept jours, période pendant laquelle les habitants ont connu une pénurie de denrées essentielles telles que la farine et le lait pour enfants.

En outre, le couvre-feu a été imposé dans la ville de Gaza ainsi que dans les camps de Shati, Bureij, Jabalia, Nuseirat et Maghazi pendant quatre jours.

Douze villages arabes de la région de Ramallah ont continué de vivre sous le couvre-feu : Kharbata, Bani Harith, Al-Janiyya, Ras Karkar, Beit Ur al-Tahta et Beit'Ur al-Foqa, Deir Ammar, Deir Ibzi', Bil'in, Ni'lin, Dindis et Beit Liqya. Les autorités militaires ont mené de vastes opérations d'arrestation et de perquisition dans ces villages.

Dans la ville d'Hébron, plus de 200 000 Palestiniens ont vécu sous le couvre-feu pendant sept jours d'affilée. Pas moins de 3 000 soldats ont imposé un blocus aux quartiers de la ville et ont effectué des perquisitions et des ratissages dans les zones agricoles, à la recherche d'armes. Ils ont arrêté au moins 500 personnes qui avaient violé la consigne de couvre-feu et leur ont infligé des amendes exorbitantes.

3. Démolition d'habitations

Les autorités israéliennes démolissent les habitations et les autres constructions appartenant à des Palestiniens dans les territoires occupés à titre de châtement collectif pour raisons de sécurité ou pour des motifs d'ordre administratif. Cette politique est appliquée à l'encontre des familles des personnes soupçonnées d'avoir enfreint les consignes de sécurité ou qui ont été détenues pour avoir commis des infractions portant atteinte à la sécurité, ainsi qu'à l'encontre des propriétaires qui n'avaient pas obtenu des autorités israéliennes de permis de construire. C'est ainsi que des maisons entières ou des pièces deviennent inhabitables parce que les autorités les ont murées à l'aide de barres de fer ou de blocs de ciment.

On trouvera ci-après une liste des noms des personnes dont les maisons ont été démolies en octobre 1992, avec indication du lieu où se trouvait l'habitation et la raison de la démolition :

	Nom du propriétaire	Emplacement	Raison de la démolition	Source de l'information
1.	Issa Ramadhan Youssuf Bakir	Deir al-Balah	Pas de permis de construire	<u>Al-Quds</u> , 3 octobre
2.	Salem Mohammad Abou Hadaïd	Khan Yunis	Pas de permis de construire	<u>Al-Fajr</u> , 3 octobre
3.	Citoyen non identifié	Al-'Issawiya	Pas de permis de construire	<u>Al-Quds</u> , 6 octobre
4.	Taha Kamil Hamad	Gaza	Pas de permis de construire	<u>Al-Quds</u> , 31 octobre

En outre, les forces d'occupation ont muré la maison du détenu Salih al-Huraymi, à Bethléem, ainsi que celle d'Ahmad Sumuri, du village de Yammun (Jénine). (Al-Quds, 15 octobre et Al-Ittihad, 1er novembre)

4. Les martyrs

Le détenu Hussein Nimr 'Ubeidat, qui s'était plaint de douleurs violentes à 3 heures du matin, est décédé dans une prison israélienne, les autorités ayant attendu 6 heures avant de le transférer à l'hôpital.

A Jérusalem, un policier israélien a ouvert le feu devant plusieurs dizaines de témoins sur un manifestant arabe, Mostafa 'Ubeidat, à une distance de moins de 50 cm, après l'avoir jeté à terre. La victime devait succomber des suites de ses blessures.

Au cours de la période considérée, le nombre des martyrs tombés sous les balles des forces d'occupation a augmenté. C'est ainsi que 20 personnes âgées de 4 à 60 ans ont trouvé la mort : 15 d'entre elles avaient essuyé des tirs de balles, un enfant de 4 ans a été écrasé par un véhicule militaire et les autres ont trouvé la mort dans des circonstances diverses.

On trouvera ci-après une liste des noms des personnes qui ont été tuées en octobre 1992 :

Nom du martyr	Age	Lieu de résidence	Date du décès	Source de l'information
1. Ramiz Abdul Afou Amrou	16	Anza (Jénine)	1er/10/92	<u>Al-Ittihad</u> , 3 octobre
2. Anwar Shafiq Abdul Jalil Al-Matour	15	Si'ir (Jénine)	2/10/92	<u>Al-Quds</u> , 3 octobre
3. Mohammad Sadik Abou Khamira	20	Qabatiyya	3/10/92	<u>Al-Quds</u> , 4 octobre
4. Mohammad Badr Shafi' Nazzal	26	Qabatiyya	3/10/92	<u>Al-Quds</u> , 4 octobre
5. Moussa Jamal Moussa Chaouch	20	Aqaba	7/10/92	<u>Al-Quds</u> , 8 octobre
6. Hassan Salih Barahima	19	Anza (Jénine)	6/10/92	<u>Al-Quds</u> , 8 octobre
7. Ibrahim Talib Mohammad Abou Jahl	4	Gaza	8/10/92	<u>Al-Fajr</u> , 9 octobre
8. Ahmad Abdullah Dwikat	23	Beita (Naplouse)	10/10/92	<u>Al-Ittihad</u> , 11 octobre
9. Ziyjad Mahmoud Dghaish	13	Camp de Nuseirat	11/10/92	<u>Al-Quds</u> , 12 octobre
10. Riyyadh Ghazi Farid al-Zir	20	Salfit	12/10/92	<u>Al-Ittihad</u> , 13 octobre
11. Mo'taz Yunis Saydam	14	Camp de Nuseirat	12/10/92	<u>Al-Sha'ab</u> 13 octobre
12. Faraj Ziyjad al-Sous	13	Gaza	13/10/92	<u>Al-Quds</u> , 14 octobre
13. Anwar Zar'i Nasr Islih	23	Ma'n (Khan Yunis)	14/10/92	<u>Al-Quds</u> , 15 octobre
14. Tahsin Ahmad Salih al-Lahlouh	16	Camp de Khan Yunis	14/10/92	<u>Al-Quds</u> , 15 octobre
15. Hussein Nimr As'ad 'Ubeidat	22	Mont Scopus	14/10/92	<u>Al-Quds</u> , 15 octobre
16. Mostafa Ali 'Ubeidat	22	Jérusalem	17/10/92	<u>Al-Quds</u> , 18 octobre
17. Omar Atif Suleiman al-Aridha	18	Arraba (Jénine)	19/10/92	<u>Al-Sha'ab</u> , 20 octobre
18. Adel Mohammad Abou Nassir	60	Aqraba (Naplouse)	19/10/92	<u>Al-Quds</u> , 21 octobre
19. Issam Rafik al-Khatib	19	Ram	23/10/92	<u>Al-Quds</u> , 24 octobre
20. Hisham Hosni Amir	25	Gaza	30/10/92	<u>Al-Ittihad</u> , 1er novembre

5. Violations concernant des établissements d'enseignement

Le nombre d'établissements scolaires fermés par les autorités d'occupation sous prétexte de manifestation et d'occupation des locaux par solidarité avec les détenus grévistes de la faim a augmenté en octobre 1992.

On trouvera ci-après un tableau indiquant les noms des écoles concernées :

Nom de l'école	Emplacement	Durée de la fermeture	Source de l'information
Ecole secondaire de garçons Al-Sa'diya	Qalquiliya	Indéterminée	<u>Al-Quds</u> , 13 octobre
Ecole secondaire de garçons Tabari	Rafah	Une journée	<u>Al-Quds</u> , 15 octobre
Ecole secondaire de filles de Rafah	Rafah	Une journée	<u>Al-Quds</u> , 15 octobre
Ecole préparatoire de garçons de Rafah	Rafah	Une journée	<u>Al-Quds</u> , 15 octobre
Ecole préparatoire de garçons A	Rafah	Une journée	<u>Al-Quds</u> , 15 octobre
Ecole préparatoire de filles B	Rafah	Une journée	<u>Al-Quds</u> , 15 octobre
Ecole secondaire de garçons Al-Quds	Jérusalem	Une journée	<u>Al-Quds</u> , 17 octobre
Ecole Iskandar Khouri	Beit Jala	Une journée	<u>Al-Fajr</u> , 18 octobre
Ecole secondaire de garçons Al-Manfalouti	Rafah	Une semaine	<u>Al-Quds</u> , 19 octobre
Ecole secondaire Sukeina bint al-Hussein	Deir al-Balah	Une semaine	<u>Al-Quds</u> , 19 octobre
Ecole de garçons Salim	Jénine	Un mois	<u>Al-Quds</u> , 23 octobre
Ecole secondaire de garçons Al-Khadhr	Bethléem	Deux semaines	<u>Al-Quds</u> , 26 octobre
Ecoles primaires de Hittin A et B	Gaza	Dix jours	<u>Al-Quds</u> , 28 octobre
Ecole secondaire et préparatoire de Jaffa	Gaza	Deux semaines	<u>Al-Quds</u> , 28 octobre
Les quatre écoles de l'UNRWA	Jabalia	Deux semaines	<u>Al-Quds</u> , 28 octobre

RAPPORT MENSUEL SUR L'IMPLANTATION DE COLONIES
DE PEUPEMENT ISRAËLIENNES, LES ACTES D'AGRESSION CONTRE
DES CITOYENS ARABES ET LES ATTEINTES A LEURS BIENS PENDANT
LE MOIS DE NOVEMBRE 1992

Les autorités d'occupation israéliennes ont mené dans la bande de Gaza une opération sans précédent qui a consisté à pilonner un groupe de maisons au canon et au lance-missiles pendant six heures. Cette attaque, qui s'est accompagnée de fusillades et de lancers de grenades, a fait des dégâts considérables dans les habitations et leurs alentours. On a estimé à 500 le nombre de soldats qui ont participé à cette opération.

Le Centre du droit et de la loi de Gaza a publié un communiqué dans lequel il affirmait que ces pratiques sauvages, qui visaient la dévastation et le massacre, constituaient une violation dangereuse de la quatrième Convention de Genève, et engageait le Gouvernement israélien à cesser de poursuivre une politique de destruction délibérée.

Dans un marché palestinien bondé de la ville occupée de Jérusalem, un colon juif a lancé une grenade qui a fait un mort et 12 blessés - tous des Palestiniens - et a provoqué des dégâts matériels considérables. A cet égard, la presse israélienne a parlé d'un retour du terrorisme juif organisé et d'un dérapage insensé chez les colons se traduisant par des descentes armées dans les maisons et les commerces, surtout pendant le couvre-feu. De leur côté, les colons forment des cadres juifs à l'agression des citoyens arabes, à la mise en place d'embuscades armées, à l'intimidation, au meurtre et à l'enlèvement.

D'autre part, les impôts exorbitants que les Palestiniens sont tenus de verser aux autorités israélienne ont représenté un fardeau très lourd qui a conduit la plupart des projets économiques palestiniens à la faillite et à l'échec.

Les autorités se sont servies de cette politique fiscale pendant les 25 années de l'occupation à des fins financières, économiques et politiques. Elles ont pu ainsi entraver l'activité économique et provoquer une récession qui a abouti à une paralysie totale de l'économie palestinienne dans le but de pousser les habitants des territoires occupés à émigrer et d'installer à leur place des colons juifs.

Les habitants de Jérusalem pâtissent tout particulièrement de l'impôt municipal israélien appelé "arnona", dont le montant exorbitant dépasse leurs moyens. En cas d'incapacité de payer, ils s'exposent à des pratiques répressives telles que descentes diurnes et nocturnes, matraquages, humiliations, arrestations et saisies..

Ce problème d'ordre humanitaire que connaissent les Palestiniens est l'une des principales questions dont est saisie la Commission des droits de l'homme. Il a également un aspect juridique en ce sens qu'il est lié à une violation flagrante des pactes et instruments internationaux.

En outre, les autorités israéliennes n'ont cessé d'agresser la population arabe et d'empiéter sur ses terres, et ce quotidiennement. Depuis le début de l'occupation jusqu'à la fin du mois de novembre 1992, elles ont confisqué en tout 3 077 364 dounams de terres en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées. Elles ont continué aussi de favoriser par tous les moyens la colonisation et d'échaffauder des plans destinés à encourager les Juifs, en particulier les nouveaux émigrants, à s'installer dans les 186 colonies de Cisjordanie et les 20 autres de la bande de Gaza.

En ce qui concerne les violations des libertés et des droits de l'homme de la population, les autorités israéliennes ont continué de pratiquer leur politique inhumaine et d'infliger des peines individuelles et collectives. Les tribunaux militaires ont ainsi condamné 318 habitants de Cisjordanie et de la bande de Gaza à des peines de prison allant de quelques mois à plusieurs années, assorties d'amendes. Les autorités ont également ordonné l'internement administratif de 33 personnes pour des périodes allant de cinq à six mois et ont démoli 17 maisons. Au cours de cette même période, 17 Palestiniens ont été tués et des centaines d'autres ont été blessés.

On trouvera ci-après le détail de ces agressions telles qu'elles ont été relatées dans la presse et les organes d'information en arabe et en hébreu.

I. Confiscation de terres et activités de colonisation

Un des principaux objectifs des différents gouvernements israéliens qui se sont succédés, l'implantation d'émigrants juifs dans les territoires arabes occupés est destinée à instaurer un soi-disant "équilibre juif dans la région", à déjouer toute tentative d'exercer des pressions en vue du retrait de ces territoires et à en écarter jusqu'à l'idée. A cet égard, le porte-parole du Conseil des colonies juives dans les territoires occupés a affirmé que près de 125 000 colons juifs vivaient en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées, en précisant que ce chiffre n'englobait pas les habitants des quartiers périphériques de Jérusalem qu'Israël a annexés en 1967, et dont le nombre est d'environ 153 000 répartis dans sept quartiers.

Malgré la propagande faisant état du gel de la construction de colonies dans les territoires occupés, les responsables israéliens s'efforcent par tous les moyens de porter à 200 000 d'ici à 1994 le nombre de colons en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

La meilleure preuve de ces activités de colonisation est l'article paru dans le journal de Jaffa Al-Ittihad du 11 novembre 1992, qui parle des travaux de terrassement effectués au bulldozer sur des dizaines de dounams de terres appartenant aux villages de Hizma et Shu'fat, au nord de Jérusalem. Le but de cette opération était d'élargir les colonies de Pisgat Zeev et Rekhes Suafat par la construction de nouveaux logements. De fait, le Ministère israélien de l'habitat a achevé la construction de centaines d'unités de logement dans ces deux colonies.

Par ailleurs, les travaux de construction d'un tunnel de 270 mètres reliant le sud de Jérusalem aux colonies de Gush Etzion, en Cisjordanie, viennent de se terminer. Cet ouvrage, qui a coûté plus de 3 millions de dollars, représente la première phase d'un projet intégré qui comprend

la construction d'un pont suspendu de 350 mètres de long et d'un autre tunnel de 900 mètres de long. (Al-Quds, 24 novembre)

Selon Yediot Aharonot, le Ministère des finances et du logement aurait proposé la création d'une société nationale qui serait chargée de réaliser les plans et les travaux de construction de l'autoroute No 6 traversant Israël du nord au sud sur une longueur de 225 km. (Al-Quds, 12 novembre)

Par ailleurs, les autorités israéliennes ont déclaré leur intention de construire une nouvelle route, portant le No 455, reliant la colonie de Kiryat Safir à la route principale. Cette route passerait par les villages de Deir Qdaïs, Kharbata et Bani Haris. (Al-Fajr, 9 novembre)

II. Atteintes à la personne et aux biens des citoyens arabes

Pour affronter les manifestants palestiniens, les autorités d'occupation israéliennes continuent de pratiquer les formes d'agression les plus hideuses. Les unités spéciales, qui ont pour consigne de tirer à balles réelles, peuvent ainsi utiliser leurs armes sans restriction et en toute circonstance. On assiste ainsi à de véritables chasses à l'homme qui visent en premier lieu à tuer ou alors à infliger des blessures graves entraînant chez les Palestiniens des séquelles corporelles. Les autorités pratiquent aussi les matraquages sauvages, les descentes nocturnes chez les personnes "recherchées" et la démolition des meubles appartenant à ces dernières. Si la personne recherchée est arrêtée ou si elle se livre de son propre gré, elle s'expose à être abattue de façon préméditée. De telles situations sont loin d'être rares, mais ni les journaux, ni les correspondants de presse n'en font état.

On trouvera ci-après des détails concernant les agressions de ce type dont ont été victimes les Arabes dans leur personne, leurs biens et leurs terres.

- Des soldats israéliens qui avaient participé à une descente chez des Palestiniens de la bande de Gaza ont volé des bijoux et l'argent des habitants. (Al-Fajr, 18 novembre)

- Les autorités d'occupation ont bouclé une rue principale du marché de Deir al-Balah. (Al-Quds, 18 novembre)

- Des agents du fisc israélien ont fait une descente chez de nombreux commerçants de Tulkarm et se sont emparés des registres comptables et des cartes d'identité de plusieurs commerçants. (Al-Fajr, 18 novembre)

- Des colons ont mis le feu à des véhicules, des commerces et des maisons appartenant à des Palestiniens dans la ville de Jérusalem, provoquant des dégâts considérables. (Al-Sha'ab, 19 novembre)

- Des colons ont violé le domicile de plusieurs citoyens du village de Husan (Naplouse). Ils ont brisé les carreaux des fenêtres et ont manipulé les effets des habitants de manière provocante. (Al-Fajr, 20 novembre)

- Lors d'une descente dans les villages d'Ibwein et Lubban Gharbiya (Ramallah), des soldats de l'armée israélienne ont rassemblé les habitants et les ont obligés à retirer les drapeaux palestiniens suspendus aux fils électriques. (Al-Nahar, 19 novembre)

- Des soldats des forces d'occupation ont ouvert le feu sur un groupe de Palestiniens du village de Kafr Aïn (Ramallah), faisant plusieurs blessés qui ont dû être hospitalisés. (Al-Nahar, 19 novembre)

- A Hébron, des colons juifs ont brisé les vitres de plusieurs véhicules et ont endommagé le portail de l'église orthodoxe de la ville. (Al-Quds, 22 novembre)

- Les forces d'occupation ont ouvert le feu sur des Palestiniens lors des obsèques d'un martyr à Gaza, faisant des dizaines de blessés. (Al-Ittihad, 23 novembre)

- Des soldats de l'armée israélienne ont ouvert le feu sur des Palestiniens à Bani Suhila et dans le camp de Shati, dans la bande de Gaza, faisant 12 blessés, dont certains ont été grièvement atteints. (Al-Quds, 24 novembre)

- Les autorités israéliennes ont installé un barrage militaire au croisement des routes conduisant à Jalazon et Ramallah. Ils ont procédé à des contrôles d'identité et ont infligé aux automobilistes palestiniens des contraventions. (Al-Fajr, 28 novembre)

- Après avoir fait irruption dans l'école secondaire de garçons de Ya'bad, un colon juif a ouvert le feu dans la cour de l'établissement, qui était alors pleine d'élèves et d'enseignants. (Al-Ittihad, 29 novembre)

- Des colons juifs ont fait une descente dans un atelier d'Hébron et ont roué de coups les ouvriers. (Al-Fajr, 30 novembre)

Atteintes à la propriété des terres

Les agriculteurs palestiniens dont les terres sont situées à proximité des colonies juives sont victimes des agressions des colons, qui s'en prennent aux plantations d'oliviers et tentent constamment d'en abattre les arbres. Pendant la saison de la cueillette, les colons empêchent les agriculteurs arabes de s'approcher de leurs terres sous la menace des armes afin de leur infliger des pertes matérielles et les pousser à quitter leurs terres. On trouvera ci-après un bref aperçu de certaines de ces exactions :

- 50 pieds d'oliviers ont été arrachés dans la région de Tayasir. (Al-Ittihad, 11 novembre)

- 600 oliviers ont été abattus dans le village de Mukhmas (Ramallah). (Al-Quds, 21 novembre)

- Des serres en plastique ont été saccagées dans le village de Nazlat Isa (Tulkarm). (Al-Quds, 24 novembre)

III. Pratiques israéliennes constituant des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés

1. Arrestations

a) Arrestations collectives

Les forces d'occupation ont mené de vastes opérations d'arrestation de Palestiniens dans plusieurs villes, villages et camps de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Des dizaines de jeunes gens ont été arrêtés sous prétexte qu'ils participaient à l'intifada.

Des exemples d'arrestations collectives ayant eu lieu en novembre 1992 sont donnés ci-après :

<u>Arrestations</u>	<u>Source de l'information</u>
Huit jeunes gens du camp de Ein Beit al-Ma (Naplouse)	<u>Al-Ittihad</u> , 2 novembre
Trois citoyens du village de Husan	<u>Al-Ittihad</u> , 4 novembre
Huit jeunes gens du village de Baqah al-Sharqiya	<u>Al-Quds</u> , 6 novembre
Trois jeunes gens du village de Misliya (Jénine)	<u>Al-Quds</u> , 6 novembre
Dix jeunes gens des villages de Kafr Malik, Deir Ghassana et Al-Mazra'a al-Qibliya	<u>Al-Ittihad</u> , 11 novembre
Neuf jeunes gens du camp de Tulkarm	<u>Al-Ittihad</u> , 13 novembre
Trois jeunes gens de Tammun	<u>Al-Quds</u> , 16 novembre
Plusieurs jeunes gens ont été appréhendés dans la rue Salahuddine, à Jérusalem	<u>Al-Quds</u> , 29 novembre

b) Internement administratif

Suite à la recrudescence des manifestations contre l'occupation israélienne et à la nouvelle flambée de l'intifada dans les territoires occupés, 33 Palestiniens ont fait l'objet d'une mesure d'internement administratif en novembre 1992 (Al-Quds, numéros du 2 novembre au 1er décembre 1992). La durée de l'internement administratif qui est décrété par les autorités militaires s'échelonne entre un mois et un an, cette dernière peine pouvant être reconduite.

c) Condamnation de citoyens arabes

En novembre 1992, 318 citoyens palestiniens ont comparu devant les tribunaux militaires israéliens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ils ont été condamnés à des peines s'échelonnant entre sept et douze mois de prison ferme, plus le double de cette durée avec sursis, et plusieurs années de prison ferme (source : Al-Quds du 2 novembre au 1er décembre 1992). Ces tribunaux ont également condamné quatre Palestiniens à la prison à vie. En outre, ces peines étaient assorties d'une amende d'un montant moyen de 1 000 shekels israéliens, ce qui porte le montant total des amendes infligées à 251 350 shekels, soit environ 93 438 dollars des Etats-Unis.

d) Conditions de détention et mauvais traitements infligés aux détenus

Selon l'hebdomadaire Kol ha-Ir, un ancien directeur du camp de Maskobiya a reconnu que le service de renseignements israélien (shabak) recourait toutes ces dernières années à la torture lors des interrogatoires. Il a affirmé en outre que les détenus étaient généralement placés dans une petite cour, les mains liées pour la plupart, la tête et le visage couverts, et contraints à rester debout pendant des heures. De plus, les cellules sont tellement exiguës qu'il est difficile de s'y allonger, voire même de s'y asseoir, et il s'en exhale constamment des odeurs d'urine et de pourriture.

Selon cet ancien directeur, les conditions de détention - prisonniers attachés et cellules surpeuplées, notamment - sont fixées par les hauts responsables de la police.

Par ailleurs, des dizaines de détenus souffrant de maladies graves ont lancé un appel à l'opinion publique, par l'intermédiaire des médias, pour qu'elle intervienne, pour assurer leur libération ou leur traitement dans un hôpital.

Selon l'organisation "Le droit au service de l'homme", les autorités israéliennes recourent à des pratiques dilatoires. C'est ainsi qu'elles ont soumis un détenu palestinien à une torture d'une intensité telle que ce dernier en a subi une grave perturbation mentale, qu'il en a perdu la mémoire et l'usage de la parole et qu'il s'est retrouvé, à sa sortie du centre de détention, incapable de reconnaître sa femme et ses enfants. (Al-Ittihad, 3 novembre)

2. Restrictions à la liberté de circuler et de voyager

Les autorités israéliennes ayant décidé de prolonger la durée du couvre-feu, celui-ci commence désormais à sept heures au lieu de neuf heures du soir et se termine à quatre heures du matin dans l'ensemble de la bande de Gaza à l'exception de la ville de Gaza elle-même, en arguant du fait que la nuit tombe de bonne heure.

Pendant le mois considéré, le couvre-feu a été imposé dans la ville d'Hébron pendant trois jours, et les localités de Khan Yunis et Rafah ont été déclarées zones militaires bouclées. Le couvre-feu a été décrété également dans les villages de Bani Suhila, Mi'n et Al-Dhaheriya, ainsi que dans les camps de Khan Yunis, Askar et Jabalia, où il a duré plusieurs jours.

3. Démolition d'habitations

Suite à l'opération de destruction qui a été menée par les autorités d'occupation à Gaza, et qui avait pour cible plusieurs maisons, sept habitations ont été entièrement détruites, ainsi que leurs meubles, par des missiles et des grenades. Ces habitations appartenaient aux personnes ci-après :

- Mas'ud Shakir al-Najjar
- Muhammad Shakir al-Najjar
- Himdan Shakir al-Najjar
- Saïd Shakir al-Najjar
- Muhammad Hassan al-Najjar
- Jawdat Rochdi al-Najjar
- Atiya Rochdi al-Najjar

En outre, cette agression a provoqué dans les maisons avoisinantes des dégâts qui les ont rendues inhabitables.

On trouvera ci-après une liste des noms des personnes dont les maisons ont été démolies en novembre 1992 avec indication du lieu où se trouvait l'habitation et la raison de la démolition :

Nom du propriétaire	Lieu	Raison de la démolition	Source de l'information
Muhammad Khalil Najadah	Jaba (Ramallah)	Pas de permis de construire	<u>Al-Quds</u> , 3 novembre
Ali Mahmud Mubarak Amira	Sur Bahir (Jérusalem)	Pas de permis de construire	<u>Al-Quds</u> , 4 novembre
Ibrahim al-Uweidhat	Al-Shuyukh (Hébron)	Pas de permis de construire	<u>Al-Fajr</u> , 6 novembre
Ibrahim Ahmad Abou Rajab	Yatta (Hébron)	Pas de permis de construire	<u>Al-Fajr</u> , 7 novembre
Khalil Ali Akl al-Khalil	Beit Amr (Hébron)	Pas de permis de construire	<u>Al-Quds</u> , 8 novembre
Muhammad Ali Akl al-Khalil	Beit Amr (Hébron)	Pas de permis de construire	<u>Al-Quds</u> , 8 novembre
Ibrahim Ali Akl al-Khalil	Beit Amr (Hébron)	Pas de permis de construire	<u>Al-Quds</u> , 8 novembre
Yussuf Azmi Jabir al-Khalil	Beit Amr (Hébron)	Pas de permis de construire	<u>Al-Quds</u> , 8 novembre
Ibrahim Ahmad Mahmud Abou Rabah	Qatanna (Ramallah)	Pas de permis de construire	<u>Al-Fajr</u> , 8 novembre
Fawzi Abou Taya	Silwan (Jérusalem)	Pas de permis de construire	<u>Al-Nahar</u> , 20 novembre

Les autorités israéliennes ont ainsi démoli au total 17 maisons pendant le mois de novembre 1992.

En outre, elles ont muré les maisons des trois Palestiniens ci-après :

Nom	Lieu	Source de l'information
Isamah Zakariya Zakarnah	Jénine	<u>Al-Fajr</u> , 13 novembre
Amr Saïd Abdulaziz	Jénine	<u>Al-Fajr</u> , 14 novembre
Ahmad Saïd Qassim Abou Aziz	Jénine	<u>Al-Quds</u> , 16 novembre

4. Martyrs

L'armée israélienne a commis à l'endroit des Palestiniens des crimes horribles qui trahissent un racisme odieux. Ainsi, des soldats des unités spéciales ont arrêté deux jeunes gens du village d'Arraba et, après les avoir suspendus à un mur les bras en croix, leur ont froidement criblé le corps de balles avec une sauvagerie extrême et sanguinaire.

Dans une de ses publications, l'Organisation "Le droit au service de l'homme" a décrit plusieurs cas de meurtre prémédité de Palestiniens qui ne présentaient aucun danger pour la vie des soldats israéliens. C'est ainsi que le jeune Anwar Shafiq al-Matur (15 ans), qui jouait avec des camarades dans le village de Sa'ir (Hébron), a été abattu par trois soldats qui avaient bondi d'un véhicule militaire pour ouvrir le feu sur le groupe d'enfants. La victime a été atteinte dans le dos par trois balles tirées à une distance de 30 mètres. Les soldats ont interdit aux proches de la victime de lui porter secours pendant 15 minutes, laissant l'enfant saigner jusqu'à la mort. (Al-Quds, 29 novembre)

Au cours du mois de novembre 1992, 17 Palestiniens sont tombés sous les balles de l'armée israélienne et des unités spéciales. Il s'agit des personnes ci-après :

Nom du martyr	Age	Lieu de résidence	Cause du décès	Source de l'information
1. Halima Mussa al-Aridi	60	Husan	Matraquage	<u>Al-Quds</u> , 4 novembre
2. Iyyad Wafa al-Sayigh	--	Gaza	Balles tirées par des individus masqués	<u>Al-Ittihad</u> , 11 novembre
3. Ibrahim Muhammad Abdulhamid al-Khalil	15	Beit Amr	Tir de soldat israélien	<u>Al-Fajr</u> , 13 novembre
4. Nuhad Mussa Khamis Abou Ma'mar	19	Khan Yunis	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 12 novembre

Nom du martyr	Age	Lieu de résidence	Cause du décès	Source de l'information
5. Issam Mahmud Slimane	17	Khan Yunis	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 12 novembre
6. Mostafa Abid Muhammad Achour	50	Khan Yunis	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 12 novembre
7. Iyyad Ibrahim Misk	18	Hébron	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 14 novembre
8. Yunis Hikmat al-Saga	28	Naplouse	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 15 novembre
9. Abdurrazzak Idkidek	60	Jérusalem	Grenade lancée par un colon	<u>Al-Ittihad</u> , 17 novembre
10. Abdulkarim Muhammad Abdujalil	11	Camp de Tulkarem	Ecrasé par un colon	<u>Al-Ittihad</u> , 18 novembre
11. Awdh Rashid Kirzane	22	Burqin	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 21 novembre
12. Ahmad Mostafa Salim Diqqa	22	Arraba	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 22 novembre
13. Amin Muhammad Rahal	29	Arraba	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 22 novembre
14. Ashraf Eid Abou Haya	23	Khan Yunis	Tir de soldat	<u>Al-Fajr</u> , 23 novembre
15. Amjad Abdurrazzak Jabir	12	Ram (Jérusalem)	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 24 novembre
16. Ahmad Muhammad al-Hasri	25	Gaza	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 28 novembre
17. Wissam Muhammad Ramadhan al-Haymuni	19	Hébron	Tir de soldat	<u>Al-Quds</u> , 30 novembre

Les indications qui précèdent portent à 1 317 le nombre de martyrs, hommes et femmes, de l'intifada depuis son déclenchement jusqu'à la fin de novembre 1992.

5. Violations concernant les établissements d'enseignement

Les autorités israéliennes poursuivent leur politique de fermeture systématique des écoles et universités dans les territoires occupés.

Le tableau ci-après indique les établissements concernés :

Nom de l'établissement	Lieu	Durée de la fermeture	Source de l'information
Ecole de garçons de Jalazon	Ramallah	du 4 au 28 novembre	<u>Al-Quds</u> , 5 novembre
Ecole secondaire de garçons Al-Khidhr	Bethléem	du 18 au 25 novembre	<u>Al-Quds</u> , 19 novembre
Collège du second degré de Gaza	Gaza	du 19 novembre au 19 décembre	<u>Al-Quds</u> , 20 novembre
Ecole secondaire de garçons de Yammun	Yammun	du 19 novembre jusqu'à nouvel ordre	<u>Al-Fajr</u> , 20 novembre
Centre de formation professionnelle	Gaza	du 22 novembre au 22 décembre	<u>Al-Quds</u> , 23 novembre
Orphelinat secondaire	Jérusalem	du 26 novembre jusqu'à nouvel ordre	<u>Al-Quds</u> , 27 novembre
Orphelinat principal "A"	Jérusalem	du 26 novembre jusqu'à nouvel ordre	<u>Al-Quds</u> , 27 novembre
